



Intervention de Jacques ISOULET, secrétaire de l'Action Sociale du Cantal au XIV congrès de l'Union Départementale du Cantal

Bonjour,

Nous sommes fiers de dire que notre représentativité au sein de l'ADAPEI du Cantal est de 66%, 34% CGT et 0% pour la CFDT qui a longtemps été le 1^{er} syndicat et que nous avons réussi à virer et nous sommes même à 100% à la Devèze.

Depuis plus de 20 ans, les conventions collectives 51 et 66 sont en danger. La CC. 51 a déjà été vidée de sa substance et meurt de sa belle mort. La 66 résiste toujours mais la lutte est constante.

A ce jour les syndicats patronaux ont fusionnés. Le syndicat NEXEM remplace aujourd'hui les deux syndicats FEGAPEI, SNAPEI et Croix Rouge ayant pour but de détruire cette convention collective.

La lutte ayant toujours empêché la disparition de cette convention, le gouvernement arrive vite à la rescousse (c'est bizarre cet empressement !) et promulgue l'article 50 de la sécurité sociale prononçant **la non opposabilité de la convention aux financeurs. En clair, c'est la vie royale pour permettre la disparition de la CC 66.**

Mais cela a une autre conséquence et pas des moindres puisqu'elle touche au salaire. En effet, **depuis 2010 les salariés ont perdu plus de 25% de pouvoir d'achat.**

A titre d'exemple :

En 1998, un salarié à l'indice 350 gagnait 25% de plus que le SMIC.

En 2009, ce même salaire gagnait 3% de plus que le SMIC.

En 2016, il est en déficit de 5% par rapport au SMIC et il faut une prime de rattrapage pour l'atteindre. Et demain on travaille et on rase gratis ?

L'augmentation en 2018 sera de 0%. Il faut dire que le point d'indice a gagné 0,02 centimes d'euro en 10 ans ce qui était déjà proche de 0.

Aujourd'hui :

- **Les salaires ne sont plus attractifs et nous perdons des salariés qualifiés**
- **Les conventions sont en danger**
- **l'ARS (Agence Régionale de Santé) fait bien sûr son travail et n'est ni plus ni moins que le fossoyeur des droits des salariés dans le secteur de l'Action Sociale.**



Le CSE (Comité Sociale et Economique, « nouveau Comité d'Entreprise ») sera en place chez nous en 2019 et par exemple dans les 15 établissements de l'ADAPEI beaucoup ne pourront plus avoir de délégués du personnel portant des revendications spécifiques à chaque établissement.

La CC 66 est donc attaquée de toutes parts : économiquement (et le gouvernement y prend tout son rôle), stratégiquement dans son organisation et dans les droits des salariés. Tout cela grâce donc au gouvernement, à la volonté du nouveau syndicat patronal mais aussi grâce à la CFDT qui comme le patronat propose une convention collective unique. Si cette convention voit le jour, ce ne sera qu'une convention vidée de sa substance et reléguant les droits des salariés à leurs plus simples expressions.

Toutefois, la position de notre secrétaire général J. Claude MAILLY a porté le doute parmi les syndiqués de l'Action Sociale et parmi ceux qui sympathisants, auraient pu et dû nous rejoindre dans nos syndicats ; j'avoue ma colère face à des positions que j'ai jugées incompréhensibles. S'il faut aujourd'hui se battre contre le patronat, contre la CFDT et parfois contre notre propre organisation, les forces risquent de nous manquer. Alors plus jamais cela !

Le syndicat FO Action Sociale revendique :

- **Des financements à hauteur des besoins dans les établissements**
- **L'augmentation des salaires**
- **L'opposabilité des conventions collectives aux financeurs**
- **Le maintien et l'amélioration des conventions collectives**

Le syndicat FO Action Sociale s'oppose :

- **À la loi Macron**
- **Au Comité Social et Economique**
- **À la baisse des dotations sécurité sociale et départementales**

C'est aujourd'hui qu'on doit mesurer l'importance de la lutte dans une détermination constante. Ce n'est pas maintenant que nous allons baisser les bras et notre résistance ne faiblira pas !

Le syndicat votera le rapport d'activité et nous sommes fiers de faire partie d'une Union Départementale qui répond à nos valeurs et au mandat donné.